

Commune de Sains le 11/04/2022

Le 07 avril 2022 à 18h05, le Conseil Municipal de la commune de Sains s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances : la Mairie, sous la présidence de BATHELLIER Nicolas, Maire, après avoir été légalement convoqué, conformément aux dispositions de l'article L2121-10 et L.2121-11 du code général des collectivités territoriales.

Étaient présents : M. BATHELLIER Nicolas - Maire, M. TASSEL Jean-Marie, M. TRELLU René, Mme CLOAREC Christelle, M. LEBRET Jean-Francis, Mme PRÉVOST Jeanine, M. LEMARCHAND David, Mme CALLARD Carole, Mme DE ALMEIDA Inès

Était absent excusé et ayant donné procuration :

M. BRIARD Thierry à Mme DE ALMEIDA Inès

Secrétaire de séance : Mme DE ALMEIDA Inès

Convocation en date du : 04/04/2022

Nombre de conseillers en exercice : 10

Présents : 9

Procurations : 1

Le procès-verbal de la précédente réunion est lu et approuvé

La séance a été levée à : 20h30

---

06/2022 OBJET : **Vote compte administratif 2021 de la commune**

---

Budget Principal :

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice 2021 ;

Le Maire ayant exposé à l'assemblée municipale les conditions d'exécution du budget de l'exercice 2021 ;

Ayant entendu la présentation du Compte Administratif Principal 2021 ;

Le Maire ayant quitté la séance et le Conseil Municipal siégeant sous la présidence de M. Jean-Marie TASSEL, 1er adjoint, conformément à l'article L. 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**Conseil Municipal accepte à l'unanimité**

Le Compte Administratif Principal de l'exercice 2021 arrêté comme suit :

FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Dépenses : 373405.73 €	Dépenses : 165727.71 €
Recettes : 494197.17 €	Recettes : 286448 €
<b>Excédent 2021 : 67998.70 €</b>	<b>Déficit 2021 : -44421.89 €</b>
Excédent cumulé : 120791.44 €	Excédent cumulé : 120720.29 €

Le Maire  
BATHELLIER Nicolas

